

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS No 12/2012

**Demande de crédit pour la réalisation d'un giratoire au Châtelard,
au débouché du chemin de Sous-le-Mont sur la route cantonale
Crédit complémentaire**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 - Contexte

Le Conseil communal a accepté en date du 8 décembre 2009 d'octroyer un crédit de **Fr. 435'000.--** destiné à la réalisation d'un giratoire au Châtelard (préavis 57/2009).

Les travaux concernant cet ouvrage ont été menés à bien par le Service des routes, qui a assumé le rôle de maître d'œuvre.

Comme prévu par convention, la commune de Cheseaux s'est vue refacturer le 52 % du coût total de l'opération, et a pris à charge complète les travaux d'éclairage et d'abornement non inclus dans les travaux de base.

Malheureusement, et comme l'avait déjà laissé entendre, M. le Municipal B. Imfeld, lors du conseil communal d'octobre 2010, le bouclage des comptes laisse apparaître un dépassement substantiel dû à un certain nombre d'éléments techniques, dont le service des routes n'avait pas mesuré toute la portée lors de l'établissement du budget prévisionnel.

2 – Justification des dépassements sur les divers postes

117: Démolitions et démontages

Les essais de plaque réalisés sur la couche de fondation existante ont montré que la portance de celle-ci était insuffisante. Par conséquent, il a été nécessaire de remplacer la couche de fondation de la chaussée.

Le laboratoire du Service des routes a demandé en cours de chantier de remplacer la couche supérieure des enrobés de la structure de chaussée (ACT22H) aux 2 extrémités du projet alors que seul le remplacement du tapis était prévu en soumission.

151: Construction de réseaux enterrés

Les travaux de génie civil pour le déplacement d'une canalisation électrique d'un riverain n'étaient pas prévus en soumission. De plus, les travaux pour l'éclairage public ont été sous-évalués dans la soumission.

211: Fouilles et terrassements

Ce chapitre prend en compte les travaux de terrassement des matériaux de la couche de fondation de la chaussée.

Il englobe également la fourniture de terre végétale pour mise en œuvre sur les 2 parcelles agricoles situées le long de l'aménagement (demande faite par les 2 propriétaires).

Enfin, il inclut la réalisation du génie civil pour la conduite d'eau potable d'Eau service (part prise en charge par le Service des routes et la Commune). Le déroutement de la conduite d'eau existante a été demandé tardivement par Eau service en début de chantier. La conduite a donc dû être posée hors du giratoire.

223: Chaussées

Ce chapitre prend en compte la fourniture et la mise en œuvre de l'enrobé ACT22H aux 2 extrémités du projet, demande faite par le laboratoire du Service des routes.

Il englobe également la fourniture et la mise en œuvre de la grave pour la couche de fondation de la chaussée, afin d'obtenir des valeurs de portance suffisantes.

237: Canalisations et évacuation des eaux

Le collecteur sous chaussée à remplacer était de diamètre 315mm et non 250mm comme indiqué sur le plan transmis par le canton et prévu en soumission. Le drain à poser le long du chemin AF a été oublié dans la soumission.

282: Signalisation: signaux routiers

Les dimensions des 2 panneaux avancés prévues dans la soumission étaient insuffisantes.

286: Marquages

Les demandes du service Signalisation du Service des Routes en cours de chantier au sujet des démarquages et des marquages provisoires ont été plus importantes que ce qui était prévu en soumission.

En raison des travaux de dévoiement de la conduite d'eau potable, le phasage des travaux a dû être modifié et a engendré des marquages provisoires supplémentaires.

3 - Boucllement

Ainsi le détail final de la participation communale se présente comme suit :

Honoraires du bureau mandaté	Fr. 20'600.--
Travaux de l'entreprise Camandona	Fr. 503'200.--
Eclairage public (100 % communal)	Fr. 26'600.--
Aménagement paysager (100 % communal)	Fr. 3'000.--
Abornement (100 % communal)	Fr. 9'000.--
Total	Fr. 562'400.-- =====

ce qui, comparé aux Fr. 435'000.-- octroyés, représente un dépassement de crédit de **Fr. 127'400.--**.

4 - Conclusion

Considérant ces éléments techniques non prévus, ou omis par le Service des Routes, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de lui accorder un crédit complémentaire de **Fr. 127'400.--**, destiné à la réalisation d'un giratoire au Châtelard (préavis 57/2009),

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 12/2012 du 12 mars 2012
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de **Fr. 127'400.--**, destiné à la réalisation d'un giratoire au Châtelard (préavis 57/2009).

DECHARGE

la commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 12 mars 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire

:

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN

